

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00249 Numéro SIREN : 390 470 565 Nom ou dénomination : GAMAF

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 13102

GAMAF

Société par actions simplifiée au capital de 450 000 €
Siège social : 4 rue des Foulons 45400 Fleury-les-Aubrais
390 470 565 RCS ORLEANS

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2023

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés, approuvant la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 61 831 € décide de l'affecter comme suit :

Résultat net	61 831 euros
Au compte report à nouveau	61 831 euros

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30 juillet 2022	275 000 €	40 000	13.75 €	
31 décembre 2021	200 000 €	40 000	10 €	199 990 €
31 décembre 2020	150 000 €	40 000	7.50 €	149 992.50 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président



GAMAF

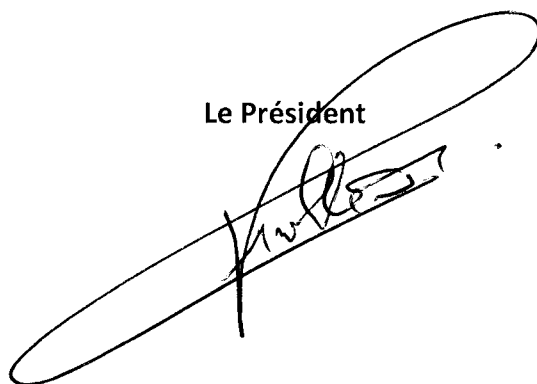
Société par actions simplifiée au capital de 450 000 €
Siège social : 4 rue des Foulons 45400 Fleury-les-Aubrais
390 470 565 RCS ORLEANS

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 octobre 2023

Certifiés sincères et véritables

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Président'.

SAS GAMAF
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2023

4 RUE DES FOULONS
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Siret : 39047056500040

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 035	15 035		11
Fonds commercial (1)	643 360		643 360	643 360
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	223 173	177 604	45 570	14 305
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 015	1 000	15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	903 584	193 639	709 945	678 690
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 044		3 044	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	365 820	24 478	341 342	371 775
Autres créances	311 688		311 688	7 234
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	444 473		444 473	610 770
Charges constatées d'avance (3)	36 020		36 020	35 764
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 161 045	24 478	1 136 568	1 025 543
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 064 629	218 117	1 846 513	1 704 233
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			29 678	

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	450 000	450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	45 000	45 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	22 367	21 426
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	61 831	275 941
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	579 198	792 367
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	42 485	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	42 485	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 161	19 332
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 794	42 736
Dettes fiscales et sociales	333 440	323 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	571 434	526 451
TOTAL DETTES (1)	1 224 830	911 866
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 846 513	1 704 233

(1) Dont à plus d'un an (a) 6 840 911 866

(1) Dont à moins d'un an (a) 1 217 989

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque 53

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS GAMAF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 846 513 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 831 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 12 mois,
- 50 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 6 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

22/07/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société GAMAF par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST .

Nomination de Jean François TROUILLARD en tant que président de la société.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 035	15 035		11
Fonds commercial (1)	643 360		643 360	643 360
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	223 173	177 604	45 570	14 305
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 015	1 000	15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	903 584	193 639	709 945	678 690
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 044		3 044	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	365 820	24 478	341 342	371 775
Autres créances	311 688		311 688	7 234
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	444 473		444 473	610 770
Charges constatées d'avance (3)	36 020		36 020	35 764
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 161 045	24 478	1 136 568	1 025 543
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 064 629	218 117	1 846 513	1 704 233
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			29 678	

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	450 000	450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	45 000	45 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	22 367	21 426
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	61 831	275 941
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	579 198	792 367
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	42 485	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	42 485	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 161	19 332
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 794	42 736
Dettes fiscales et sociales	333 440	323 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	571 434	526 451
TOTAL DETTES (1)	1 224 830	911 866
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 846 513	1 704 233
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 840	911 866
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 217 989	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	53	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS GAMAF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 846 513 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 831 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 12 mois,
- 50 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 6 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

22/07/2022 Acquisition de la totalité des titres de la société GAMAF par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST .

Nomination de Jean François TROUILLARD en tant que président de la société.